

L'entreprise ferroviaire HEXAFRET a apporté une réponse sous forme de courriel et de tableau Excel aux recommandations du BEA-RI.

De : [Jannis.VERHAEGHE \(par Internet\)](mailto:Jannis.VERHAEGHE@sncl.fr) <Jannis.VERHAEGHE@sncl.fr> 
Sujet : [BEA-RI] - accident LAT NITROGEN janvier 2025 - plan d'actions Hexafret
Pour : CASTEL Cecile (Enquêtrice) - IGEDD/BEA-RI <cecile.castel@developpement-durable.gouv.fr> , GALFRE Christophe (Enquêteur) - IGEDD/BEA-RI <christophe.galbre@developpement-durable.gouv.fr> 
Copie : BATY Serge (Hexafret / DIRECTION HEXAFRET / FR DIR DE LA SECURIT) <serge.baty@sncl.fr> , PORFIRIO Vincent (Hexafret / DIRECTION HEXAFRET / FR DIR DE LA SECURIT) <vincent.porfirio@sncl.fr> 
19/01/2026 à 15:18
Répondre | Transférer | Archiver | Commenter | Indésirable | Supprimer
Commentaire(s):

Madame, Monsieur,

Suite à la parution officielle et définitive du rapport d'enquête concernant l'événement du 24 janvier 2025, nous vous communiquons notre plan d'actions liés aux recommandations que vous avez émises. Pour la majeure partie des recommandations, nos actions sont déjà mises en place et réalisées, il nous reste quelques actions de plus longue haleine qui seront réalisés dans le cours de l'année.

Pour des questions de lisibilité, j'ai pris la liberté de laisser le fichier au format Excel.

Je me tiens, ainsi que [M. Baty](#), à votre disposition si vous ressentez le besoin d'obtenir des précisions.

Cordialement,

Hexafret  **Jannis.VERHAEGHE**
Safety Officer
Specialist for international ground operations
International Division
Safety, Quality and CSR Department

 Référent Sol – Pôle International
Direction Sécurité Qualité & RSE

 GSM : +33 (0)6 27 87 98 98
93, rue Villette 69425 LYON CEDEX 03 – France
mailto:jannis.verhaeghe@sncl.fr

JOURNÉE COURTE LE MERCREDI

N°	Intitulé de la recommandation BEA-RI	Action Hexafret	Date réalisation	
1	<p>La pratique « d'échange en confiance » a montré des limites lors de cet événement.</p> <p>La vérification de l'adéquation document de transport / wagons / contrat commercial doit être prise en compte dans l'organisation mise en œuvre et l'harmonisation des terminologies employées doit être assurée en conformité avec la réglementation en vigueur afin d'éviter toute ambiguïté.</p>	<p>Vérifier l'adéquation lettre de voiture avec convoi (uniquement trains en provenance ITL) et refus du train si non-conformité ou absence de LV.</p> <p>- Le service responsable des échanges vérifie maintenant l'adéquation lettre de voiture et contrat commercial, et refuse l'échange si une non-conformité apparaît.</p>	Mars 2025	
2	Travailler avec les rédacteurs des documents de transport afin d'améliorer la qualité de leur remplissage	<p>Sensibiliser les clients ou proposer de réalisation du document de transport "à la place de", et accompagnement des clients par les acteurs concernés d'Hexafret (équipes commerciales, référents méthodes...).</p> <p>- Action mise en place par les équipes-clients : sensibilisation des clients avec présentation des obligations rédactionnelles de la lettre de voiture et proposition de prestations afin d'en assurer la rédaction sous mandat du client.</p>	Septembre 2025	
3	Tirer le retour d'expérience de cet événement pour :	3.1 - reprendre les modèles de messages afin de les rendre plus explicites pour leurs destinataires et éviter toute erreur ou confusion ;	Préciser dans la réglementation Hexafret nationale un cadrage des communications pour prise en compte dans les ALE et AE d'échanges	
		3.2 - revoir la procédure d'envoi de mails, afin d'éviter la répétition de ce type d'erreur.	<p>Lors de communication par mails, envoyer uniquement ces mails à l'EF concernée par le flux échangé (ITL).</p> <p>- Sensibilisation des équipes opérationnelles (ITL et Hexafret) afin de limiter les envois de mails aux acteurs concernés directement par ces échanges.</p>	Février 2025
		3.3 - préciser les limites des modifications qu'un opérateur peut entrer dans le système sans rebouclage ad hoc (service achat par exemple) ;	<p>Mettre en place une procédure de refus des trains reçus des partenaires en cas d'absence de données ou de données incomplètes (LV /Hermès / échanges opérationnels contractualisés...)</p> <p>- Mesures immédiates avec ITL dès février 2025</p> <p>- Mesures généralisées vis à vis de toutes les EF partenaires en cours de mise en place (depuis novembre 2025 et courant 2026).</p>	En cours de réalisation
4	Vérifier si d'autres trafics (transports de produits) présentent le même risque aux autres frontières	<p>Recenser les flux MD à l'import et détecter le risque de récidive.</p> <p>- Recensement effectué par la Dlr Sécurité Qualité et RSE, aucun flux ne présente de configuration similaire de l'incident « Grandpuits ».</p> <p>Pas de risque de confusion de rame avec une rame d'une EF concurrente ou de flux simultanés de notre EF.</p>	Novembre 2025	
5	Dispenser ce type de retour d'expérience aux opérateurs de la cellule en charge de la gestion des transports dans le cadre de leur formation continue, si elle existe, et/ou de leur formation initiale	<p>Petit nombre d'agents concerné dans une même équipe (service responsable des échanges).</p> <p>- Le retour d'expérience a été animé par le manager de l'équipe, au plus près de l'événement, auprès de tous ses agents.</p>	Février 2025	